

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE ET DU GREFFE

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-U59-16, ADOPTÉE EN VERTU
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-U59 – PPCMOI – PROJET PARTICULIER DE
CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE –
CONCERNANT LES BÂTIMENTS PROJETÉS SUR LE LOT PROJETÉ 6 423 871 DU
CADASTRE DU QUÉBEC DANS LA ZONE HA-105 - PROJET INTÉGRÉ
D'HABITATIONS MULTIFAMILIALES ISOLÉES PHASES 2 ET 3

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

La «Résolution numéro 2022-U59-16, adoptée en vertu du Règlement numéro 2015-U59 – PPCMOI – Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – concernant les bâtiments projetés sur le lot projeté 6 423 871 du cadastre du Québec dans la zone Ha-105 - Projet intégré d'habitations multifamiliales isolées phases 2 et 3 » a été adoptée par le conseil de la Ville le 24 janvier 2023 et est entrée en vigueur le 17 février 2023.

Un certificat de conformité a été émis le 17 février 2023 à la suite de l'approbation de cette résolution par le conseil de la MRC des Laurentides, lequel est réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

L'objet de cette résolution est décrit dans son titre.

La résolution est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance (séance du 24 janvier 2023) » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi, de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 27 février 2023.

Anny Després, greffière adjointe